

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 01/08/2023 sur www.xmarches.fr sous la référence 2023-40CA

Pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne
Place du 13ème RG BP 80526 51331 EPERNAY Cedex
marches@epernay-agglo.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Communauté de communes

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : 2023-40CA FOURNITURE ET REMPLACEMENT DE CAPOTS D'ACCES SUR DES OUVRAGES D'EAU POTABLE - Lot 1 : Lot unique

Objet de la délégation : La présente consultation concerne la fourniture et le remplacement de 16 capots d'accès sur des ouvrages d'eau potable.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le délai d'exécution est de 5 mois.

L'exécution des travaux débute à compter de la date de notification du contrat.

L'ensemble du contenu des prestations est détaillé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières

Type de marché : Travaux

Nomenclature (CPV) : 41110000-3 - Eau potable.

Lieu d'exécution : 51331 EPERNAY Cedex

Critères d'attribution :

Prix des prestations 50 %

Valeur technique 50 %

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 8

Date d'attribution : 22/11/2023

Montant final HT : 59 214,80 €

Opérateur économique attributaire :

SARL MTO CONCEPT

19 RUE DE SOISSONS - 60350 CUISE LA MOTTE

France

Mail : mtoconcept.thierry@orange.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée
51036 Châlons-en-Champagne
Téléphone : 0326668687
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
25, rue du Lycée
51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne
Place du 13ème RG BP 80526
51331 EPERNAY Cedex